

RAPPORT
N° 2016/O2/208

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**



**Ajustement du tableau des effectifs
de la Collectivité Territoriale de Corse**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation la transformation d'un poste budgétaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Il s'agit d'un ajustement du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse rendu nécessaire par l'entrée en vigueur du décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU

L'An deux mille seize et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE la transformation du poste budgétaire énoncé ci-après :

Référence délibération initiale	Poste initialement créé	Transformation adoptée
Délibération n° 01/156 AC du 25 octobre 2001	<u>1 poste de catégorie A</u> Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	<u>1 poste de catégorie A</u> Cadre d'emplois des ingénieurs en chef (ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe, ingénieur général)

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI